PROJET PÉDAGOGIQUE
2024

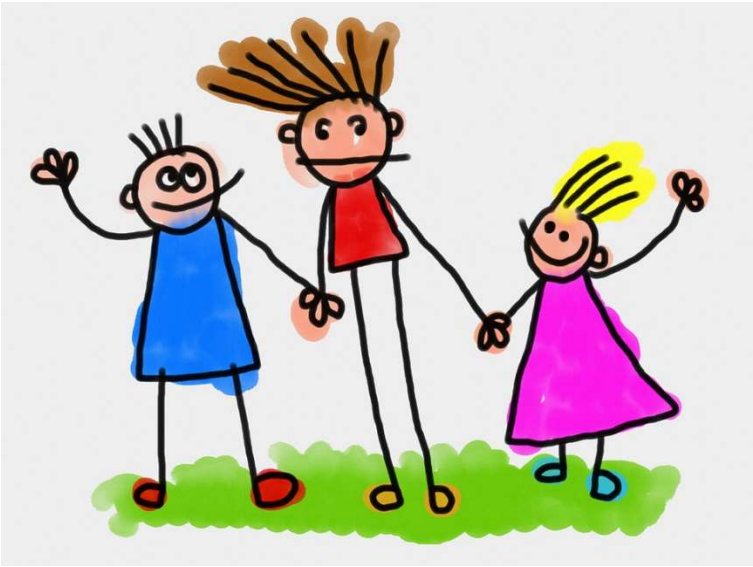

Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Communauté d'agglomération
Chauny Tergnier La Fère

SOMMAIRE

I) L'organisateur
II) La structure d'accueil
a) La période et les horaires
b) Publics accueillis
c) Les locaux
d) Modalités d'inscriptions
III) Les objectifs de l'accueil
a) Les objectifs éducatifs
b) Les objectifs pédagogiques
IV) Les moyens humains
a) La composition de l'équipe d'animation
b) Le rôle de la directrice
c) Le rôle des animateurs
d) Le personnel de service
V) Les moyens financiers
VI) Le fonctionnement
a) Le ramassage
b) L'hygiène et santé
c) L'alimentation
d) Les règles de vie
e) La journée type
f) La communication
VII) Les veillées et les mini-camps
VIII) Évaluation
a) Évaluation qualitative
b) Évaluation quantitative

I) L'organisateur

La Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère exerce la compétence petite enfance/enfance/jeunesse, au titre des compétences facultatives, uniquement sur le territoire de l'ex-communauté de communes Villes d'Oyse.
A ce titre elle gère les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) situés à Beautor, Charmes et Saint Gobain dans des locaux mis à disposition par ces communes.

Coordonnées :

- C.A.C.T.L.F. : 57 Boulevard Gambetta 02300 Chauny
  ☎ 03.23.39.94.94. Site internet : www.ctlf.fr

- Gestion administrative des A.L.S.H. : PÔLE ENFANCE JEUNESSE
  1 rue Saint-Auban 02800 La Fère
  ☎ 03.23.38.42.20. Mail : pole.enfancejeunesse@ctlf.fr

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement sont des lieux d'accueil, de rencontres, d'échanges et de jeux favorisant l'épanouissement de l'enfant dans le respect de ses besoins fondamentaux. Ils proposent aux enfants des temps de loisirs qui contribuent à leur éducation en dehors du cadre familial. Les orientations pédagogiques favorisent l'apprentissage de la vie collective, la découverte et l'expérimentation, par la pratique d'activités ludiques variées. Dans ce contexte, le respect de la règle est en soi un acte à portée éducative qui s'applique à tous, adultes et enfants.

Les A.L.S.H. sont soumis à une déclaration auprès du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport (SDJES) qui délivre un récépissé.

Le service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Départemental de l'Aisne émet un avis sur l'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Conformément au principe de neutralité, la C.A.C.T.L.F. s'engage à exercer ses missions dans le respect des valeurs républicaines de laïcité.

Objectif : proposer au plus grand nombre des temps de loisirs répondant aux attentes et besoins de chacun en établissant entre les citoyens une égalité de faits tendant à rendre réelle l'égalité politique reconnue par la loi.

II) La structure d'accueil

Les A.L.S.H. sont ouverts aux enfants et aux jeunes âgés de 3 à 17 ans révolus.

Ils fonctionnent pendant les périodes de vacances scolaires de printemps et d'été (juillet et août) sur les sites suivants :

- ALSH « Les P'tits Loups » Rue Moinet 02800 BEAUTOR (3 à 17 ans).

- Ecole Maternelle Henri Morelle Rue Aristide Briand 02800 CHARMES (3 à 5 ans).
- Centre socio-éducatif Saint Exupéry, 30 rue Séruzier 02800 CHARMES (6 à 17 ans).

- Ecole Maternelle Le Gros Chêne, 12 rue Lucas de Nehou 02410 SAINT-GOBAIN (3 à 6 ans).
- Salle Polyvalente Rue de la Chesnoye 02410 SAINT-GOBAIN (7 à 17 ans).

Il est précisé que pour l'ALSH de St Gobain durant les périodes de vacances scolaires de printemps, l'accueil se fera uniquement sur le site de l'école maternelle « Le Gros Chêne » 12 rue Lucas de Nehou (3 à 17 ans).

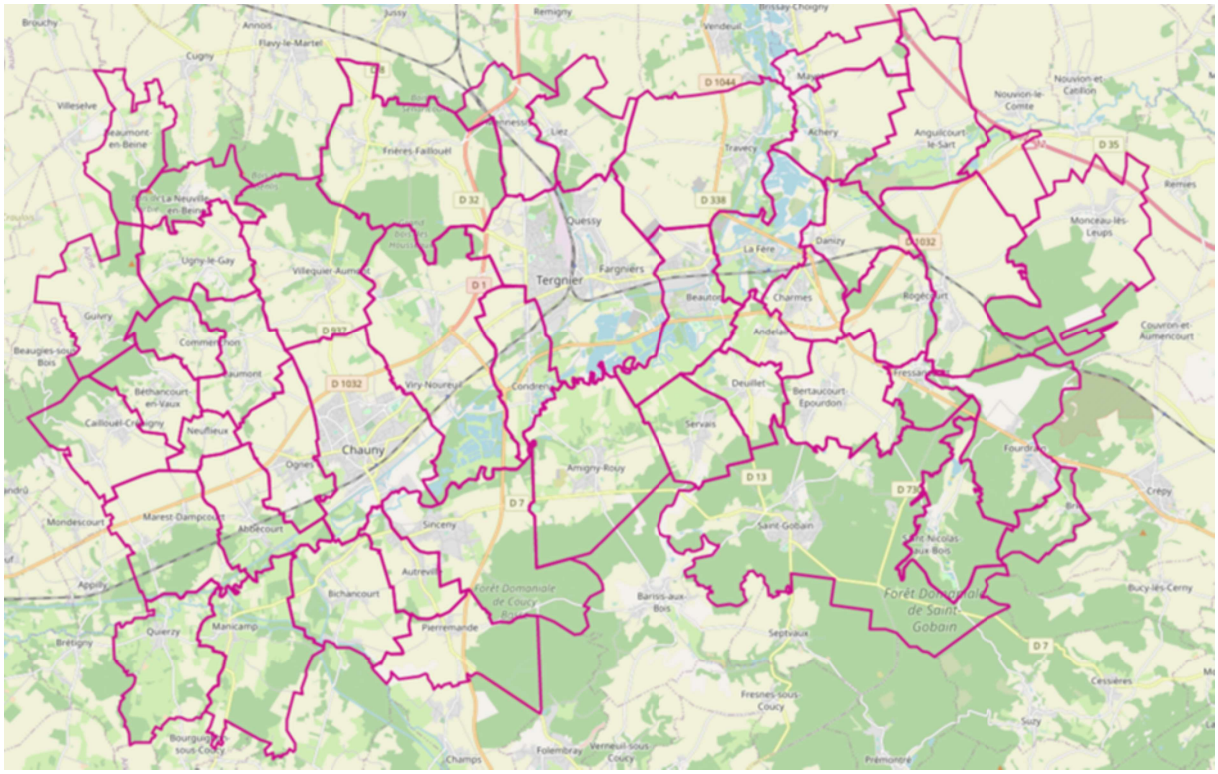

a) La période et les horaires

L'accueil se déroulera durant les vacances **de printemps et d'été 2024** :

Les enfants seront accueillis de 9h à 12h puis de 13h30 à 17h. Un accueil échelonné est également mis en place, le matin de 8h à 9h et le soir de 17h à 18h, pour les familles qui en ont besoin.

b) Publics accueillis

Nous accueillons des enfants âgés de 3 à 17 ans.

Des groupes sont organisés selon l'âge des enfants mais nous pourrons sur des activités de type « grand jeu, spectacle… », fusionner les groupes pour permettre les échanges et les rencontres.

►**L'accueil de l'enfant et de sa famille**

Les parents peuvent accompagner leur(s) enfant (s) devant les locaux de l'ALSH où ils seront pris en charge par un animateur. Ce moment doit permettre d'accorder une place importante au dialogue et à l'écoute de la famille. L'animateur doit se rendre disponible afin d'établir une relation de confiance qui facilitera la séparation. L'enfant est très sensible et réceptif à ce que peut penser et ressentir son parent. Si celui-ci n'est pas en confiance, l'enfant lui-même ne sera pas en confiance.

►**Équipement des enfants**

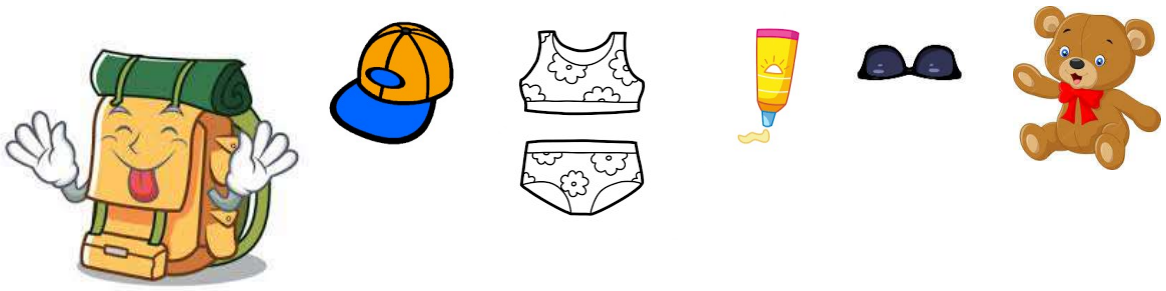

Il est conseillé de venir sur l'ALSH avec un sac à dos, contenant des vêtements et équipements, marqués au nom de l'enfant, adaptés à la météo et aux activités prévues (vêtement de pluie, casquette, maillot de bain, serviette, crème solaire etc.).

Pour les moins de 6 ans, les parents devront fournir un change complet marqué au nom de l'enfant. Les « doudous » sont les bienvenus pour les temps calmes ou siestes.

Il est fortement déconseillé de mettre aux enfants des vêtements fragiles, et/ou de marque, et des bijoux.

Il est interdit d'apporter des jeux, jouets, objets de valeur, consoles de jeux, appareils photo, tablettes, téléphones portables.

L'ALSH décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets déconseillés ou interdits.

Tout objet jugé dangereux par l'équipe ALSH sera confisqué au bureau de la direction et restitué aux parents le soir. (Pistolet à billes, briquet, couteau suisse etc.

►**Les enfants de moins de 6 ans**

Un temps de repos est proposé à l'enfant quotidiennement. L'enfant n'est pas obligé de dormir mais doit pouvoir profiter d'un temps calme ainsi les enfants fatigués peuvent faire une sieste. Un dortoir est aménagé, c'est un endroit calme, accueillant et reposant.
L'organisation d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ouvert à des enfants scolarisés de moins de 6 ans à l'occasion des vacances scolaires est soumis à une autorisation délivrée par le représentant de l'Etat dans le département après avis du médecin responsable du service départemental de PMI.

Les conditions à remplir impérativement :

Pour être accueilli en accueil de loisirs, l'enfant de moins de 6 ans (à partir de 3 ans) devra :

- Être scolarisé
- Avoir fait l'acquisition totale et parfaite de la propreté (le jour)
- Être suffisamment autonome (manger, s'habiller, s'exprimer seul, etc.…)

► **Public porteur de handicap**

L'accueil des enfants et des adolescents porteurs de handicap, atteints de troubles de la santé ou en difficulté est possible sur l'Accueil de Loisirs.
La structure est adaptée pour recevoir des enfants à mobilité réduite grâce à plusieurs salles au sol et à un sanitaire adapté. D'autre part quel que soit le handicap un animateur spécifique sera détaché pour accueillir l'enfant dans les meilleures conditions.

Tous les responsables de l'organisation de l'accueil se mettront à disposition afin de recevoir l'enfant dans les meilleures conditions :
- Adapter les activités face à la pathologie,
- Renforcer l'effectif animateur en accordant l'animateur supplémentaire si besoin par enfant ayant une pathologie le nécessitant. Cependant il ne s'agit pas de faire un « tête à tête » avec l'enfant en difficulté, mais il s'agit de tout faire afin qu'il vive avec le groupe. C'est pourquoi l'équipe d'animation cherchera avant tout l'intégration.

Il est important de préparer l'accueil de l'enfant en amont par un entretien avec la famille, l'établissement et la personne spécialisée qui suit éventuellement l'enfant, l'organisateur et le directeur de la structure afin de prendre la décision adéquate pour que l'enfant vive la collectivité sereinement en toute sécurité.
L'accueil de Loisirs doit s'adapter à toutes situations tant sur l'accueil du public, la sécurité affective, morale et physique de l'enfant (locaux adaptés, activités de qualité, personnel expérimenté…), un effectif réduit pour les animations afin de faciliter à chacun sa réalisation.

►**Les adolescents**

Les jeunes de 14 à 17 ans sont demandeurs d'espaces de liberté mais se montrent cependant en quête permanente de repères. Ils sont capables de prises d'initiatives mais ont souvent besoin d'être stimulés et accompagnés pour mener à bien leurs projets dans la durée. À ce stade de leur développement, il apparaît nécessaire de faciliter et d'encourager l'envie d'agir chez ces jeunes, en leur aménageant pour cela des espaces d'autonomie.

Ils disposeront d'un espace qu'ils aménageront selon leurs envies et leurs besoins. Ce sera leur point d'accueil et lieu de vie.
Un programme d'activités pensé par l'équipe d'animation et élaboré avec les jeunes, des activités à la carte ainsi que des projets adaptés à leurs attentes, leurs besoins et à leurs rythmes seront mis en place afin qu'ils participent activement à leurs vacances.

c) Les locaux

- Un espace extérieur sécurisé.
- Des salles d'activités avec du mobilier adapté.
- Un dortoir pour les 3/5 ans.
- Un endroit pour stocker le matériel sportif, pédagogique, éducatif…
- Un réfectoire,
- Une cuisine,
- Des sanitaires.
- Un espace animateur
- Une infirmerie.
- Un bureau pour la direction.

Un espace proportionnel à l'effectif attendu, d'enfants de moins de 6 ans doit être identifié si les locaux ne sont pas exclusivement réservés à la tranche d'âge. Un espace de repos doit être organisé et accessible à tout moment à l'enfant avec la possibilité du regard de l'adulte. Cet espace doit être distinct des salles d'activités et en retrait de celles-ci pour y trouver le calme.

d) Modalités d'inscriptions

Des permanences d'inscriptions sont proposées aux parents avant chaque période de vacances scolaires au pôle enfance jeunesse situé 1 rue St Auban à La Fère ou par internet sur l'espace famille mis en place par la collectivité.

Aucune inscription ne sera possible après les périodes d'inscription.

Ces permanences permettent aux familles de procéder aux inscriptions, de prendre connaissance du projet pédagogique, du planning des activités et tous autres renseignements. Cela permet à l'organisateur de prévoir les présences et le ramassage des enfants.

L'inscription se fait **uniquement à la semaine** et le règlement du séjour se fera en même temps que l'inscription. Pour les enfants de plus de 6 ans ils sont inscrits en journée. Pour les enfants de moins de 6 ans, ils peuvent venir soit à la journée, soit à la demi-journée, toujours à la semaine. Ainsi, le rythme de l'enfant est respecté (temps de sommeil, activités en familles, etc…). Ceci permet au directeur de mieux prévoir ses effectifs et d'éviter les annulations abusives.
Les tarifs de l'ALSH sont communiqués aux familles lors de l'inscription.

Pour valider l'inscription, les familles devront donner lors de celle-ci :

- Le dossier d'inscription dûment rempli ;
- Le n° d'allocataire ;
- La photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé, sous

enveloppe cachetée ;

- Une attestation d'assurance extra-scolaire au nom de l'enfant ;
- Le coupon complété et signé d'engagement au respect du règlement intérieur.

III) Les objectifs de l'accueil

a) Les objectifs généraux

- Garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.
- Respecter les rythmes de l'enfant et son bien-être.
- Aider l'enfant à exprimer sa personnalité.
- Développer l'autonomie et la responsabilité de l'enfant.
- Bien vivre ensemble malgré les différences de chacun.

Il est important de permettre à chacun de se sociabiliser et de s'épanouir., d'organiser des loisirs permettant aux mineurs de développer l'acquisition de « savoir vivre » (respect des autres, des différences, de l'environnement, solidarité, autonomie, règles d'hygiène, de sécurité…), tout en leur permettant de pratiquer de nouvelles activités qui développera leur esprit critique, et de les amener à faire des choix.
Il est également important de développer l'intégration d'enfants porteurs de troubles de la santé ou de handicap afin de leur permettre de se socialiser, de sensibiliser les autres enfants à la différence et au respect des autres et d'offrir aux parents un lieu ressource.

a) Les objectifs pédagogiques

L'accueil de loisirs doit être synonyme de plaisirs, de jeux entre amis et aussi de découverte et de responsabilisation. Chaque enfant a des besoins, des rythmes, des goûts différents qu'il est important de prendre en compte. Il faut écouter, dialoguer avec l'enfant selon ses capacités. Un groupe à part entière pour la tranche d'âge est créé.

- ***Pour les moins de 6 ans***

- <u>Permettre à l'enfant d'évoluer en toute sécurité dans un environnement propice à son développement</u>

Garantir à l'enfant la possibilité de jouer et de s'exprimer dans un espace d'activité adapté à ses besoins tout en veillant à ce que chacun trouve sa place.

- <u>Permettre à l'enfant d'acquérir une autonomie dans les gestes de la vie quotidienne</u>

Les animateurs aident l'enfant à apprendre à s'habiller, mettre ses chaussures, couper sa viande pour les laisser évoluer vers une autonomie où ils feront les choses seuls.

- <u>Apprendre à communiquer avec les autres</u>

Chaque enfant a besoin de s'intégrer et de jouer avec les autres, cela commence par la communication. Que ce soit avec les animateurs ou les autres camarades, la communication est des plus importantes pour favoriser au mieux la vie en collectivité.

- <u>Favoriser le développement de leur créativité</u>

L'équipe d'animation proposera des activités pour promouvoir l'imagination des enfants. Création d'histoires, découvertes des cinq sens, décoration, etc. permettront aux enfants de s'exprimer différemment tout en développant leur créativité et imagination.

➢ ***Pour les plus de 6 ans***

- Favoriser la participation « active » de l'enfant

L'enfant pourra proposer des activités qui lui plaisent aux animateurs afin qu'elles puissent satisfaire leurs envies si cela est réalisable. Pendant le temps du repas, l'enfant pourra discuter calmement avec ses camarades. A la fin de la journée, il pourra donner son avis s'il le souhaite sur le déroulement de la journée.

- Favoriser l'autonomie de l'enfant par ses propres choix

L'enfant aura la possibilité de choisir ses activités durant le temps de l'accueil de façon à ce qu'il puisse s'exprimer sur ses envies. Les animateurs l'accompagneront à faire ses propres choix.

- Apprendre les valeurs du respect

Cette valeur est très importante dans la vie d'un enfant, pas seulement au centre de loisirs mais aussi à l'extérieur. Elle passe par le respect des règles, du matériel, des locaux, de ses camarades, des adultes, de l'environnement, etc. et les animateurs l'aideront à acquérir ce respect en expliquant les choses de la manière la plus claire possible.

IV) Les moyens humains

a) La composition de l'équipe d'animation

L'équipe sera composée d'un directeur et de plusieurs animateurs diplômés ou stagiaires en fonction des effectifs accueillis.

b) Le rôle du directeur

Le directeur est porteur du projet pédagogique, il veille à ce que les animateurs en connaissent le contenu afin que celui-ci puisse être réalisé au plus proche de ce qui est écrit.
Sur le côté administratif, la personne s'engage à respecter le budget prévisionnel, à tenir à jour le suivi des inscriptions et leurs validations ainsi que les présences quotidiennes.
Le directeur organise des réunions avec l'équipe d'animation s'il pense qu'elles sont nécessaires au fonctionnement.
Le directeur est un soutien pour ses animateurs, c'est une personne à l'écoute avec à la fois une position de formateur mais aussi une personne qui leur laisse des responsabilités et qui leur communique les informations nécessaires.

Le directeur a également un rôle formateur auprès de ses animateurs. Il met en place une démarche d'accompagnement des animateurs en les encourageant, en leur faisant remarquer leur progrès ou en leur demandant d'approfondir certains points. Le but étant d'évoluer, positivement, tout au long de l'accueil. Les critiques sont constructives si elles sont expliquées dans le but de corriger les erreurs commises.

Régulièrement le directeur fera le point avec les animateurs afin de faire un bilan sur la semaine passée et de voir les points positifs ou négatifs. Ces rencontres sont l'occasion pour la direction d'avoir un échange individualisé avec chacun et de connaître leurs points de vue dans le but d'évoluer.

Il entretient de bonnes relations avec les parents et répond au mieux aux questions qui lui sont posées. De même, il sait communiquer avec l'organisateur pour lui transmettre les bonnes informations.

Pour terminer il rédige un bilan pédagogique de l'accueil collectif de mineurs.

c) Le rôle des animateurs

En premier lieu, les animateurs veillent à la sécurité physique, morale et affective de l'enfant. Ils sont un modèle pour l'enfant et doivent donc eux-aussi respecter les règles. Ils doivent être les référents de l'enfant de par leur attitude et leur façon de se comporter pendant l'accueil collectif de mineurs.

Ils doivent être capables de se remettre en question et de prendre en compte les critiques constructives qui leur sont faites pour mieux évoluer et se former. Ils participent de façon active aux réunions, ils élaborent des projets avec les autres animateurs. Ils font part de leurs observations ou des problèmes rencontrés à la direction.

Ils ont pour rôle de veiller au bon fonctionnement de leur groupe, de donner un travail de qualité afin de permettre un accueil de qualité pour les enfants et les parents mais surtout pour assurer le bon déroulement de la journée et proposer des activités diversifiées, ce qui impliquera une préparation de tous.

d) Le personnel de service

Cette personne est recrutée par l'organisateur. Elle est présente en été pour le service du midi et assure l'entretien des locaux le soir à la fermeture du centre.
L'équipe veillera aux bonnes relations avec l'agent de service. Les animateurs et le directeur assureront un minimum de nettoyage, c'est-à-dire de ranger les salles d'activités, le matériel utilisé

V) Les moyens financiers

Pour le fonctionnement du centre, un budget est alloué au directeur :

Ce budget comprend :

- Le transport pour les sorties ;
- Les prestations éducatives ;
- L'alimentation pour les goûters ;
- Les fournitures pour les activités ;
- Les fournitures administratives ;

- Les produits d'entretien ;
- La pharmacie ;
- Les denrées alimentaires pour les ateliers cuisine.

C'est le directeur qui est en charge du budget et qui doit veiller à ne pas le dépasser.

VI) Le fonctionnement

a) Le ramassage

Un ramassage en bus est mis en place **uniquement** durant les vacances d'été (Juillet et Août) pour les ALSH de Charmes et Beautor, le matin à l'aller, et le soir au retour.

Les points d'arrêt sont les suivants : Travecy, Achery, Anguilcourt le Sart, Monceau les Leups, Versigny, Danizy, La Fère Place Notre Dame, La Fère Square Foch, La Fère Hall des Sports, ALSH Charmes, ALSH Beautor.

Durant ces trajets en bus, la surveillance est assurée par le personnel de l'ALSH. Deux animateurs seront présents dans chaque bus pour accompagner les enfants jusqu'au centre et pointer leurs présences.

Au retour, dès la descente du bus, le personnel de l'ALSH n'est plus responsable de l'enfant. Il est donc impératif pour les parents d'être présents à l'arrêt de bus aux horaires prévus. Une fiche de ramassage doit donc être dûment complétée par les parents.

Si la personne responsable de l'enfant n'est pas présente pour le récupérer à l'arrêt de bus, l'enfant restera dans le bus et sera ramené à l'ALSH.

Si le parent ne vient toujours pas récupérer son enfant à l'heure de fermeture de l'ALSH, celui-ci sera confié à la gendarmerie.

Les horaires de passage pour les ramassages en bus seront communiqués lors des inscriptions aux familles.

b) La Santé

Tout enfant dont les vaccinations obligatoires ne sont pas à jour, ne pourra pas être inscrit à l'ALSH.

Pour l'infirmerie un espace sera aménagé dans le bureau du directeur. L'infirmerie (trousses et cahier) est régulièrement vérifiée par les animateurs et le directeur. A chaque sortie des trousses de 1er secours seront disponibles, une ou deux trousses par groupe d'âge.

Concernant les soins chaque animateur ou directeur se doit d'assurer les soins à l'enfant qui en a besoin. Pour toutes urgences, il sera fait appel au médecin de proximité, aux pompiers ou Samu. Les numéros de téléphone importants comme ceux des services de l'Etat seront affichés dans l'accueil.
Chaque soin qui a été apporté à un enfant devra obligatoirement figurer sur le registre avec l'origine de la blessure et le soin apporté.

Le Directeur de l'ALSH peut être amené à ne pas accepter un enfant lors de sorties, si les risques encourus liés à son état de santé le mettent en danger.

Pour les enfants suivant un traitement médical ou étant susceptible de prendre des médicaments pendant l'ALSH, les parents doivent le préciser sur le dossier d'inscription et fournir au Directeur de l'ALSH :

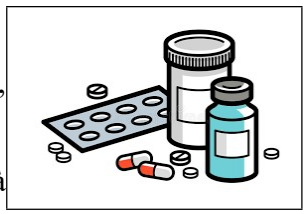

- L'ordonnance récente.
- Le ou les médicaments dans leurs emballages d'origine avec la notice, et marqués au nom de l'enfant.
- Un courrier à l'attention du Directeur de l'ALSH autorisant l'enfant à prendre ses médicaments sur l'ALSH.

Les enfants, ne sont en aucun cas autorisés à prendre seuls des médicaments.

Les régimes alimentaires : une attention particulière sera portée lors de la prise des repas et des goûters des enfants qui suivent un régime alimentaire.

Les ALSH accueillent les enfants en situation de handicap. Toutefois, les parents doivent prendre rendez-vous avec la responsable des ALSH au Pôle Enfance Jeunesse au minimum 1 mois avant le début de l'ALSH, dans le but de préparer l'accueil de l'enfant dans les meilleures conditions. (Idem pour les enfants ayant un problème de santé particulier)

Pour l'équipe une réunion sur les gestes de sécurité sera organisée lors d'une réunion de préparation. Les fiches sanitaires, font parties du suivi médical mis en place par l'accueil de loisirs, elles sont vérifiées et répertoriées par la directrice avant le début de l'accueil de loisirs, l'équipe d'animation sera informée en cas de problèmes médicaux d'un enfant. Ces informations seront soumises au secret professionnel.

a) Restauration

Un goûter est proposé aux enfants chaque après-midi. Le coût du goûter est compris dans le tarif facturé. Aucun supplément n'est demandé aux parents.

Lors de la pause méridienne, les activités de l'ALSH sont interrompues de 12h à 13h30. Les enfants qui ne sont pas inscrits pour le repas sur l'ALSH sont donc remis à la surveillance de leurs parents.

Pendant le temps du repas, les animateurs chargés de cantine devront veiller au bon déroulement du repas et ils pourront partager avec les enfants leurs impressions sur les activités du matin. C'est aussi à eux de remplir (une fois que l'état de présence a été fait) la fiche de repas pour savoir le nombre de repas pris sur place le midi.

Repas lors des vacances de printemps

Lorsque l'enfant est inscrit pour la pause méridienne, le repas doit être **fourni par les parents**, en respectant les consignes suivantes :

- Les repas doivent être prêts à réchauffer (récipient compatible micro-onde), variés et équilibrés.

- Les repas doivent être obligatoirement apportés dans un sac isotherme avec blocs réfrigérants.
- Les repas doivent être confiés chaque jour à l'équipe pédagogique de l'ALSH dès l'arrivée de l'enfant afin d'être conservé dans des conditions optimums.
- Chaque contenant composant le panier repas doit être étiqueté aux nom et prénom de l'enfant.

En cas de sorties organisées à la journée, les parents devront fournir un pique-nique.

Repas lors des vacances d'été (juillet/août)

L'été, un service de restauration collective payant est mis en place. Le repas est fourni par l'ALSH. L'inscription au repas se fait à la semaine. Aucun panier repas ne pourra être fourni par les parents.

Toute inscription aux repas pour la semaine suivante doit être effectuée au plus tard le mercredi matin avant 11h de la semaine précédente.

Les repas sont préparés par la société API de Saint-Quentin et livrés chaque jour de fonctionnement de l'ALSH. Ces repas sont variés et équilibrés. Ils sont ensuite remis en chauffe sur place dans les locaux de l'ALSH au moyen de fours mis à disposition par la société API.

En cas de sorties organisées à la journée, un pique-nique préparé par la société API, sera fourni par l'ALSH et facturé aux parents comme un autre repas.

Durant les vacances d'été, c'est l'agent de service qui se charge de réchauffer les plats ainsi que de nettoyer le réfectoire. Cependant il sera demandé aux enfants et aux animateurs d'aider pour la mise en place, débarrasser les tables et nettoyer celles-ci.

a) Les règles de vie

Afin de pouvoir bien-vivre ensemble, il y a des règles à respecter. Certaines de ces règles peuvent être amenées à être discutées et d'autres sont non négociables.
Les règles négociables sont établies au début de l'accueil de loisirs et peuvent être modifiées pendant toute sa durée. Les animateurs sont très vigilants sur l'attention de ces règles afin qu'elles soient en accord avec les textes de loi, le protocole en place et les recommandations en vigueur.

La partie non négociable se divise en deux parties : animateurs et enfants.

Animateurs	Enfants
• Veiller à la sécurité des enfants • Avoir une tenue, hygiène et comportement corrects • Interdiction de consommer ou d'introduire de l'alcool ou substance illicite • Le téléphone portable reste à usage	• Respecter l'équipe d'animation, les intervenants et les camarades • Les enfants ne repartent pas seuls sauf autorisation écrite des parents • Respecter l'espace mis à disposition et rester dans son groupe • Téléphone portable interdit • Le temps calme doit être respecté comme tel

professionnel et non personnel • Obligation d'assister aux réunions • Violence verbale, physique ou morale interdite • Être ponctuel • Temps de pause accordés hors moments forts • Respecter les règles d'hygiène en vigueur • Ne jamais laisser un enfant ou groupe seul	• Respecter les règles d'hygiène en vigueur

.

a) La journée type

- 8h00 - 9h00 : Accueil échelonné des enfants, proposition de jeux calmes, puis présentation de la journée,
- 9h00 - 9h15 : Présentation de la journée, pointage des enfants,
- 9h15 – 11h30 : Activités : jeux calmes, chants, activités manuelles,
- 11h30 – 12h : Passage aux toilettes, lavage des mains et dressage de la table par des enfants volontaires,
- 12h00 – 13h30 : Repas,
- 13h30 – 14h30 : Accueil des enfants et pointage. Temps calme, petits jeux de société et temps calme pour les plus petits.
- 14h30 – 15h45 : Temps fort de la journée, grand jeu, longue activité. Pour les enfants faisant la sieste, l'activité débutera à 15h00.
- 15h45 – 16h : passage aux toilettes et lavage des mains avant la prise du goûter.
- 16h – 16h30 : Goûter
- 16h30 : Rangement des salles utilisées et du matériel. Moment de discussion sur le bilan de la journée pour les animateurs et les enfants. Ils expriment ce qu'ils ont aimé et ce qu'ils ont aimé le moins,
- 17h00 – 18h00 : Départ échelonné des enfants, les parents pourront discuter de la journée de leur(s) enfant(s) et/ou voir les activités réalisées par les enfants. Pendant ce temps d'accueil échelonné, les enfants pourront faire des activités aux choix en attendant la venue de leurs parents. Départ en bus des enfants à 17h00 pour les ALSH concernés.

- **La matinée**

Le directeur et son équipe se chargent d'accueillir les parents et leur(s) enfant(s) pour les renseigner sur le programme de la journée et répondre à leurs éventuels questionnements.
Les animateurs s'occupent de proposer des activités calmes (petites activités manuelles, jeux de construction, petits jeux, etc.).
Chaque groupe d'âge possède son propre espace défini par les animateurs pour toute la durée de l'ALSH.
Après la séparation des groupes dans leurs espaces dédiés, les animations matinales peuvent commencer : des activités manuelles, des chants, des jeux calmes, etc. sont proposés. Ces activités seront variées et suivront une évolution sur la semaine.
Après chaque temps d'animation, l'animateur responsabilisera l'enfant en lui demandant de participer au rangement du matériel utilisé en vue de le rendre plus autonome.

- **Le temps du midi**

Le repas du midi se déroule sur l'ALSH, dans le réfectoire. Les enfants iront se laver les mains, avant de dresser les tables et de s'installer. Les animateurs prennent leur repas avec les enfants.
Le repas est un moment d'échanges entre les enfants et les adultes, c'est un moment convivial où l'on peut discuter calmement.
C'est aussi un instant où le directeur peut établir une première partie du bilan sur le ressenti des enfants vis-à-vis des activités du matin.
A la fin du repas, chaque personne, adultes comme enfants, débarrasse et nettoie sa table. Les enfants peuvent ensuite accéder à des espaces calmes : lecture, jeux de société, etc. ou s'ils le souhaitent un lieu de repos.

- **L'après-midi**

Les groupes par tranches d'âge sont regroupés et retournent dans leur salle avant de commencer le temps fort de la journée. Il s'agit d'une activité plus intense que durant la matinée identique à une activité sportive, un grand jeu ou d'autres choses.
Pour les enfants de 3 à 5 ans, ils effectueront un temps calme ou une sieste s'ils le souhaitent avant le début de l'activité.

- **Le goûter**

Le goûter se fait avec l'ensemble du centre, enfants et animateurs, dans le réfectoire ou dans la cour si le temps le permet. L'heure peut varier légèrement en fonction de la demande, des besoins et de l'envie des enfants.
De même, c'est un temps d'échanges entre tous, qui permet d'établir un bilan de l'après-midi.

- **La fin de journée**

Tout le monde, enfants et animateurs, participe aux différents rangements tels que les espaces utilisés et le matériel avant d'établir le bilan de la journée avec les enfants.

Les enfants peuvent prendre la parole s'ils le souhaitent pour dire ce qu'ils ont préféré ce qu'ils ont moins aimé. Ils peuvent s'exprimer sur n'importe quel moment de leur journée, que ce soit pendant les activités, les repas ou les temps calmes.
Le départ des enfants se fait à partir de 17h00, soit en bus pour les enfants le prenant, soit avec leurs parents.

a) La communication

Avec les parents :

Les parents sont toujours les bienvenus à l'accueil de loisirs, ils seront à plusieurs reprises conviés à participer à différentes actions.

En accompagnant le matin et l'après-midi leurs enfants, ils peuvent se rendre compte de l'ambiance et de l'esprit de l'accueil de loisirs, discuter avec l'équipe d'animation, consulter le point information qui leur est réservé,
En amont lors de l'inscription de leurs enfants, ils pourront lire et signer le règlement intérieur de l'accueil de loisirs.

Un sondage leur sera remis en fin de session où ils pourront écrire leurs avis sur la qualité de l'accueil de loisirs.

Une réunion d'information sur le déroulement de l'accueil de loisirs est organisée pour les familles au début des vacances.

Avec les enfants :

Les enfants peuvent exprimer leur ressenti lors des temps dédiés à cela. Des notes d'information concernant les activités de l'accueil de loisirs sont remises aux enfants pour informer les parents.
Un questionnaire qualité est donné en fin de période et sert de bilan pour améliorer les accueils suivants

Entre l'équipe d'animation :

La communication se fait au quotidien lors du point bilan du jour, mais également lors des réunions de travail avant l'accueil de loisirs

L'organisateur :

La communication avec l'organisateur est régulière, pour régler les diverses questions.

La communication :

La promotion des Accueils de loisirs est effectuée par la Communauté d'agglomération elle-même. Chaque école et Mairie des 21 communes de l'ancien territoire villes d'oyse ont reçu et cela à chaque période de fonctionnement, des affiches et des plaquettes promotionnant les centres mais apportant également une multitude d'informations aux lecteurs, comme l'accueil des enfants de 3 ans et des enfants en situation de handicap.

Ces affiches sont également distribuées auprès des communes d'implantation des A. L.S.H. De plus, sur le site internet de la Communauté d'agglomération, les familles bénéficient de renseignements tout au long de l'année.

VII) Les veillées et les mini-camps

Durant les périodes d'ouverture de l'accueil des veillées pourront être proposées aux enfants.

Ils pourront partager avec leurs camarades et les animateurs un moment convivial et ludique.

Le thème de la veillée sera choisi avec l'équipe lors de la 1ere réunion de préparation de l'ALSH.
Les enfants pourront développer leurs autonomies, en effet ils réaliseront eux-mêmes avec l'aide des animateurs le repas du soir.

Les enfants ont le choix de dormir au centre ou ils peuvent repartir avec leurs familles à 22h00.

Durant les vacances d'été, il pourra aussi être proposé aux enfants des mini-camps. Les modalités seront exposées aux parents lors des inscriptions.

VIII) Évaluation

L'évaluation se fait tout au long De l'accueil de loisirs. Pendant les temps de repas, midi et goûter, puis pendant chaque bilan de journée se dresse une partie de l'évaluation.
L'évaluation du projet pédagogique consistera à mesurer l'atteinte des objectifs fixés au départ. Il sera nécessaire d'approfondir, se questionner tout en prenant du recul à l'égard de ce qui a été accompli. Elle se fera en permanence et sur deux niveaux :

- L'ALSH dans sa globalité
- Chacun des acteurs œuvrant sur l'accueil

a) Évaluation qualitative

Pour évaluer la qualité de l'accueil de loisirs, nous allons nous poser ces questions :

- Les enfants se sont-ils amusés pendant les activités ?
- Les enfants ont-ils pris plaisir à venir sur l'ALSH ?
- Les animateurs ont-ils réussi à respecter le thème, à suivre le fil conducteur ?
- Les parents ont-ils été contents de l'accueil et de l'organisation ?
- Combien de salles a-t-on utilisé ?
- Quels sont les rapports avec les partenaires ?
- Les animateurs ont-ils répondu aux besoins et attentes de chaque public :
  - petit enfance (3-5 ans)
  - enfants (6-13 ans)
  - adolescents (14-17 ans)

a) Évaluation quantitative

Pour évaluer en chiffres l'accueil de loisirs, nous allons nous poser ces questions :

- Combien d'inscriptions différentes ont été comptabilisées ?
- Les quotas ont-ils été respectés ?
- Est-ce que le nombre d'animateurs était correct compte tenu du nombre d'enfants ?
- Les sorties ont-elles été bien gérées ?
- La quantité de matériel était-elle suffisante vis-à-vis des besoins ?
- Combien d'enfants sont venus de façon régulière sur toute la durée de l'ALSH ?
- Quel pourcentage représente chaque public par rapport à l'année précédente ?
- L'ALSH a-t-il accueilli des adolescents ?